



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : Tocqueville

Autres communes :

R500

Appellation : Château

Monument(s)

Appellation : Château

Protection : classement

Arrêté : classement le 04/03/1996

Étendue de la protection : Château, y compris les vestiges de l'ancienne tour - le parc tel qu'il est délimité sur le plan joint au dossier, et comprenant notamment : les éléments de décor (la grotte, les deux arcades, vestiges des anciens communs, les deux vasques en fonte situées devant la serre)-la serre-l'ancienne avenue d'accès-le système hydraulique : les douves bordant la cour d'honneur et les communs à l'ouest, l'étang au nord, le bassin rectangulaire à l'est, le bief d'amenée d'eau avec ses ouvrages, y compris l'étang des Costils situé en amont-l'ancienne turbine du château et les vestiges du moulin situés en contrebas devant l'entrée de la cour d'honneur du château (cad. Tourlaville AL 43, lieudit Le pré Mare, 48, 49, 78, lieudit Le Jardin, 50, lieudit Le Vieil Etang, 51, lieudit La Chesnais, 55, lieudit Le Château, 56, lieudit Rue du Château des Ravallets, 57, lieudit L'Etang de derrière le Château-AM 7, lieudit Le Pré des Fonds-ZB 15, lieudit L'Avenue du Château-La Glacerie ZA 76, lieudit Les Costils)-chemin rural 34 non cadastré comprenant les vestiges de la turbine et l'ancien moulin dans sa partie élargie face à l'entrée de la cour d'honneur du château, entre les parcelles ZC 57 et 58 du cadastre de Tourlaville-bief non cadastré, situé au droit des parcelles ZC 56 et 64 du cadastre de Tourlaville et au droit de la parcelle ZA 79 du cadastre de La Glacerie, limite des communes de La Glacerie et de Tourlaville : classement par arrêté du 4 mars 1996

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires

culturelles.